



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 11/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 05/09/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 14

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, M Christian MAILLARD, M Rodolphe BORRÉ adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Servane CHESNEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)
M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)
Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pas de pouvoir)

Absents : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Rodolphe BORRÉ

2025-09-11-007 – Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique de 350 000 €

Vu les articles L 1618-1 et L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-02-27-010 du 27/02/2025 qui approuve le recours à un emprunt de 350 000 €,

Considérant que le conseil municipal a émis le souhait d'équiper la toiture de l'école publique des trois moulins de Monnières de panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 1 600 m² répartie comme suit

- Un 1^{er} système sur environ 150 m² qui permettrait de faire de l'autoconsommation propre à l'école elle-même,
- Un 2nd système, sur le reste de la surface, permettrait de faire de l'autoconsommation collective, répartie sur l'ensemble des bâtiments communaux dans un rayon de 2 kms.

Considérant que cette installation couvrira les 2/3 de la consommation globale électrique de la collectivité, soit en économie d'énergie soit en revente du surplus de production.

Considérant que pour le financement de cette opération (installation pour 342 000 € et études pour 8 000 €), la commune de Monnières est invitée à réaliser auprès de la **Caisse des dépôts et consignations** un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :



Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 350 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
M Rodolphe BORRÉ



Registre certifié conforme,

Le Maire
M Stéphane ENTÈME